



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 23  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 18  
Date de convocation : 05/10/2023

**DELIBERATION N°06  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 octobre 2023**

**Carte 2 : GEMAPI digues**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental** : Mmes Martine CHARMET, Agnès JOUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU) ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Christophe LEMERCIER), Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois** : MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme** : MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean-Marc PEYRET

**Autres présents** :

**ESPELIA** : Sébastien LOUCHE

**SMRD** : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

**Etaient excusés** :

**Conseil Départemental** : M. Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON

**Communauté des communes du Diois** : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT ; MM. Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean SERRET, Cyrille VALLON

**OBJET : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A UN PROGRAMME DE RESTAURATION GLOBAL DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DE LIVRON-SUR-DRÔME ET LORIOI-SUR-DRÔME**

**Avenant à la convention de mandat entre le SMRD et le SDLP (Syndicat des Digues Loriol – Le Pouzin)**

Monsieur le président rappelle qu'une étude globale va être engagée afin de définir les aménagements et travaux à mener sur les systèmes d'endiguement de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme dans le but d'améliorer la protection des populations et enjeux contre les inondations de la Drôme.

Il précise, qu'après consultation, il s'avère nécessaire de revoir le montant prévisionnel de cette étude afin d'y inclure les expertises géotechniques et écologiques indispensables à la démarche, pour le porter à 300 000 € TTC.

Il indique que le coût de cette étude, dont le taux de subvention devrait s'élever à 80% grâce aux aides de l'Etat et du CD26, est partagé, à part égale, entre le SMRD et le SDLP, compétent pour la digue de Loriol-sur-Drôme, conformément à la convention de mandat signée le 29 mars 2023.

Au vu de l'augmentation de montant prévisionnel de l'étude, il est nécessaire d'actualiser les termes de la convention par la signature d'un avenant.

.....

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE l'avenant à la convention de mandat pour la réalisation d'une étude préalable à un schéma d'aménagement des digues de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme signé entre le SMRD et le SDLP ;
- AUTORISE le Président à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD  
Gérard CROZIER



Handwritten signature of Gérard Crozier.